

## Problèmes d'acquisition dans les bibliothèques universitaires de l'Afrique de l'Ouest

## Problems of acquisitions for university libraries of Western Africa

## Problemas de adquisición en las bibliotecas universitarias del África del Oeste

Gilles Marcil

Volume 26, numéro 1, mars 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054263ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054263ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Résumé de l'article

Les acquisitions posent de nombreux et difficiles problèmes dans les bibliothèques universitaires africaines, dus principalement à la faiblesse et à la disparité du marché du livre local et à la dépendance des importations en ce domaine. En seconde partie sont discutés des éléments de solution qui pourraient s'appliquer à court et à long terme.

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Marcil, G. (1980). Problèmes d'acquisition dans les bibliothèques universitaires de l'Afrique de l'Ouest. *Documentation et bibliothèques*, 26(1), 17–26. <https://doi.org/10.7202/1054263ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1980

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Problèmes d'acquisition dans les bibliothèques universitaires de l'Afrique de l'Ouest

**Gilles Marcil**

Collège de Maisonneuve  
Montréal

---

*Les acquisitions posent de nombreux et difficiles problèmes dans les bibliothèques universitaires africaines, dus principalement à la faiblesse et à la disparité du marché du livre local et à la dépendance des importations en ce domaine. En seconde partie sont discutés des éléments de solution qui pourraient s'appliquer à court et à long terme.*

---

## **Problems of acquisitions for university libraries of Western Africa**

*The problems of acquisitions for university libraries of Western Africa are numerous and difficult, due mainly to inadequate local publishing and to the dependence on book imports. The second part presents various short and long-term solutions.*

---

## **Problemas de adquisición en las bibliotecas universitarias del África del Oeste**

*Las adquisiciones presentan varios problemas difíciles de resolver en las bibliotecas universitarias africanas, principalmente a causa de la flaqueza y disparidad del comercio local de publicaciones y de la dependencia de las importaciones. En la segunda parte del artículo, el autor discute varias soluciones a corto y largo plazo.*

---

Il y a quatre raisons principales qui rendent difficiles les acquisitions dans les bibliothèques universitaires africaines: - les circonstances économiques; - la pauvreté du marché du livre africain, d'où l'obligation d'importer la quasi-totalité des documents; - les problèmes administratifs et les délais qu'ils occasionnent; - l'importance et les problèmes d'acquisition des publications gouvernementales. Bien sûr, ces raisons n'épuisent pas la gamme des difficultés. Nous ne manquerons pas d'évoquer, par exemple, l'absence de politique d'échange et de déplorer la philosophie qui entoure les dons faits aux pays du tiers-monde. Mais si des solutions pouvaient être envisagées pour régler les quatre obstacles ci-haut mentionnés, nous pourrions certes espérer un meilleur rendement du service des acquisitions des bibliothèques universitaires africaines.

## **Les circonstances économiques**

Nous n'allons pas essayer ici de réduire la tautologie ou de la faire éclater: les pays en voie de développement manquent de fonds. Sur le continent africain, quelque quarante pays ont un produit national brut (PNB) inférieur, selon les économistes, au stade dit de "développement" et au moins six pays sont classés parmi les dix plus pauvres de la terre<sup>1</sup>. D'emblée, nous ne pouvons nous attendre à ce que le budget consacré au développement des bibliothèques soit équivalent à ceux des pays industrialisés: alors qu'en 1975, les pays industrialisés consacraient 293 milliards \$ à l'éducation, l'ensemble des pays en voie de

---

1. *Science et vie*, no 745 (octobre 1979), 27-29.

développement en consacrait 36, et l'Afrique noire, 3<sup>2</sup>.

Mais s'il est entendu que le développement d'un pays doit passer par l'éducation de la population — de l'alphabétisation des masses à la formation professionnelle d'une élite —, il devrait être permis de croire que le pourcentage du PNB consacré à l'éducation peut être supérieur ou, à tout le moins, égal à celui des pays industrialisés. Or, cette attente ne correspond en rien à la réalité. Qu'il suffise, pour nous en convaincre, de considérer le tableau I.

**Tableau 1**

**Dépenses publiques afférentes à l'enseignement en % du PNB<sup>3</sup>**

	1965	1970	1975
Monde	4,9	5,4	5,7
Pays industrialisés	5,2	5,7	6,0
Pays en développement	3,0	3,3	4,0
Afrique	3,5	4,2	4,9
Afrique moins les pays arabes	2,8	3,7	4,4

Nous éviterons d'amorcer une polémique dans ce domaine complexe qu'est l'économie, d'abord parce que nous n'en n'avons pas les compétences et aussi parce que l'économie est un domaine intimement lié à la politique, terrain glissant en Afrique, s'il en est un. Par ailleurs, nous serions mal venu de juger trop sévèrement les chiffres de ce tableau car nous ne sommes pas sans ignorer que les pays en voie de développement ont d'autres priorités, axées sur le bien-être et la santé des populations: l'agriculture, l'élevage, la santé publique, les voies de communication, etc. Mais qu'il nous soit permis de constater des faits: on consacre trop peu d'efforts, d'énergie et de moyens financiers à l'éducation et par là, au développement des bibliothèques.

Parce qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'éducation, et parce que les moyens financiers ne correspondent pas aux besoins, on ira souvent au plus urgent: la construction d'écoles, la scolarisation des enfants, la formation des maîtres. Au niveau universitaire, la tendance sera d'ouvrir des facultés qui n'exigent pas de coûteux investissements en appareillages ou en laboratoires mais sans pour autant veiller à enrichir les bibliothèques, instruments de travail essentiels à la vie intellectuelle universitaire ou à installer celles-ci dans des locaux adéquats<sup>4</sup>.

De façon générale, les vues qu'ont les hommes politiques sur les bibliothèques — universitaires ou publiques — et sur leur nécessité sont étroites; étant à but non lucratif, on aura tendance à les considérer comme un luxe, luxe condamné non en paroles certes, mais très efficacement par des faits: soit des budgets nationaux tronqués (au lendemain d'une sécheresse, d'un cataclysme naturel, d'une dévaluation de la monnaie ou pour d'autres raisons voilées) au détriment de l'éducation (ou des arts et de la culture), donc toujours, en dernier ressort, des bibliothèques; soit des directeurs de banques qui poussent le gouvernement à de sévères restrictions sur l'exportation des devises pour l'achat de "produits non essentiels" et des fonctionnaires bien intentionnés, aux bureaux de douanes, qui taxent à outrance l'importation de ces mêmes produits.

Ces dernières assertions désignent le deuxième malaise dont souffrent les bibliothèques en Afrique: la quasi-totalité de leurs fonds doit être acquise à l'étranger, chez des fournisseurs situés à 10 000 kilomètres. On devine les problèmes occasionnés par ces longues distances: le coût prohibitif des documents, les délais importants à chaque étape de l'acquisition, les difficultés de négociations et de paiements.

2. Unesco, *Annuaire statistique 1977*, p. 103.

3. *Ibid.*

4. En ce qui a trait aux locaux, quelques pays font heureusement exception. Nous pourrions mentionner, par exemple, le cas du Gabon qui, en 1977, inaugura une bibliothèque universitaire spacieuse, fonctionnelle et d'une belle architecture. Malheureusement, le fonds documentaire qu'elle abritait ne s'élevait pas à plus de 10 000 documents, pour la plupart d'un degré de désuétude très élevé.

## Le marché du livre en Afrique: sa pauvreté

"Tracing African publications is difficult enough, acquiring them is even more so."<sup>5</sup>

Dans la plupart des pays africains, le manque d'infrastructure adéquate dans l'économie a pour résultat une absence absolue d'organisation du marché du livre. L'Afrique est restée en marge du phénomène de l'explosion documentaire quant à la consommation, certes, mais surtout quant à la production; elle fournit peu d'écrivains et de chercheurs, contrairement à d'autres pays sous-développés, l'Inde<sup>6</sup> et le Pakistan par exemple, et les ouvrages qui y sont publiés sont en très petit nombre. Il suffit d'examiner une bibliographie du Gabon pour constater que la production proprement gabonaise est bien mince. Mais il y a pire: aucun ouvrage gabonais d'importance écrit par un auteur gabonais n'a été publié au Gabon même, la production nationale se limitant aux seules publications gouvernementales et à quelques fascicules — bulletins d'information, rapports financiers — émanant de compagnies privées. Et le cas du Gabon n'est que symptomatique de toute l'Afrique. Considérons les chiffres que nous présente le tableau II.

### Tableau II

#### Situation de l'Afrique dans le marché mondial du livre en 1976<sup>7</sup>

A) Estimation de la production mondiale de livres en 1976  
(i.e. nombre de titres produits):

Le monde*	591 000
L'Afrique	11 000
L'Amérique du Nord	91 000
L'Amérique latine	31 000
L'Asie	97 000
L'Europe	269 000

\*N'inclut pas la Chine, les républiques démocratiques de Corée et du Vietnam)

5. Ernst Kohl, "Acquisition Problems of Africa South of the Sahara" in *Acquisitions from the Third World*, London, Mansell, 1975, p. 87.

6. L'Inde, en 1976, publiait 15 802 titres (Unesco, *Annuaire statistique 1977*, p. 794), se classant ainsi en huitième position sur le marché mondial de l'édition.

7. Unesco, *Annuaire statistique 1977*, p. 790.

---

B) Nombre de titres produits par million d'habitants:	
Le monde	186
L'Afrique	27
L'Amérique du Nord	382
L'Europe	565
L'Amérique latine	92
L'Asie	70

---

C) Répartition de la production de livres en pourcentage:	
Le monde	100,0
L'Afrique	1,9
L'Amérique du Nord	15,4
L'Europe	45,6

---

Pourquoi la production africaine est-elle si faible? Essentiellement, par manque de capitaux et d'organisation, d'où il ressort que les maisons d'édition locales ne peuvent prétendre à une diffusion dans le monde entier de leurs productions souvent, par ailleurs, fort valables. En Afrique, les lecteurs d'ouvrages de niveau universitaire sont si peu nombreux qu'il n'est absolument pas rentable de publier de tels ouvrages (alors que le marché pour les manuels de niveaux primaire et secondaire se développe d'une façon assez intéressante). Dès lors, on verra les auteurs africains chercher à se faire publier à l'étranger et les lecteurs africains accorder crédit à des maisons d'édition plutôt qu'à des auteurs.

Quant aux librairies locales, elles ne sont jamais assez bien approvisionnées et équipées pour satisfaire les besoins des bibliothèques universitaires; c'est avec beaucoup d'hésitation que les libraires accepteront de faire venir de l'étranger les livres de niveau universitaire les plus en demande.

Les chiffres cités plus haut nous font bien voir le problème majeur dont souffre le monde des intellectuels et des bibliothécaires africains: la dépendance. Dépen-

dance vis-à-vis de l'édition internationale<sup>8</sup>, dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers, dépendance occasionnée par des délais de négociation, de commande, de paiement, de livraison, dépendance vis-à-vis des lois douanières locales et internationales, etc.

En Afrique, tous les problèmes d'acquisition des bibliothèques universitaires sont liés. Par exemple, l'éloignement des centres d'approvisionnement complique, quelquefois jusqu'à l'inextricabilité, les ennuis déjà sérieux d'ordre financier. Considérons le seul cas du prix du livre importé.

Pour calculer le prix d'un livre, la question du transport et les frais qu'il occasionne interviennent en premier lieu. Dans les pays industrialisés, le préposé à l'acquisition des livres ne se préoccupera généralement pas du moyen de transport qu'il devra utiliser pour faire venir les documents qu'il désire acheter: le livre désiré est déjà en librairie ou dans l'entrepôt du grossiste. Mais dans la plupart des cas, le livre convoité par le bibliothécaire africain est encore à 10 000 kilomètres et il doit s'occuper lui-même de le faire venir, soit directement en s'adressant à l'éditeur, soit par l'intermédiaire d'un agent. Dans l'un ou l'autre cas, il devra choisir le moyen de transport le plus adéquat: par bateau ou par avion<sup>9</sup>.

Le bateau est généralement peu utilisé pour acheminer des documents. On lui reproche sa lenteur: entre le moment où on a conclu les achats à Paris, par exemple, et celui où les livres arrivent, disons au port

de Libreville, il peut s'écouler jusqu'à cinq mois. C'est aussi un moyen de transport moins sûr qu'on le souhaite: les erreurs d'aiguillage, les vols au port, des dommages occasionnés lors des nombreuses manipulations sont monnaie courante. Dans les cas de disparition ou d'avarie, on assiste à une véritable guérilla, menée par correspondance, quelquefois par des agents itinérants, et à des négociations intenses afin de faire le partage des responsabilités et d'en arriver à un remboursement éventuel ou à une sommation d'effectuer le paiement. L'histoire des revendications, des accusations mutuelles et même des procès est si riche à ce propos que de nombreux agents en Amérique ou en Europe vont jusqu'à refuser systématiquement de remplir une commande que le client voudrait faire parvenir à destination par bateau. D'autres raisons, accidentelles celles-là, peuvent faire préférer l'avion au bateau. L'exemple du Nigéria serait anecdotique s'il n'était pas si désespérant: les bibliothécaires de ce pays côtier qui dispose, de surcroît, d'une marine marchande importante, n'utilisent jamais le bateau pour faire acheminer leurs importations en livres. La raison en est que le principal port du pays, Agapa, situé à Lagos, est perpétuellement congestionné: on a vu des bateaux attendre au large jusqu'à six mois leur tour de faire décharger leur fret!

Reste donc l'avion. Si on reprochait au bateau sa lenteur, on va se plaindre du coût de celui-là. Qu'en est-il? Il suffit de consulter une grille de prix des compagnies aériennes, d'y ajouter les honoraires et les frais réclamés par le fournisseur et le transitaire (ou le coût des timbres dans le cas d'utilisation de la poste aérienne), sans oublier les primes d'assurances, les coûts de dédouanement, et on comprend pourquoi un livre peut coûter jusqu'à 55% plus cher qu'à Paris ou à New York s'il est acheminé par voie aérienne.

## **Les tracasseries administratives et les délais qu'elles occasionnent**

L'Afrique indépendante a hérité en bloc du fonctionnarisme à outrance qui caractérisait l'administration coloniale. Loin de

8. Oyelese rapporte dans "Le problème des acquisitions dans les bibliothèques universitaires des pays en développement", *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. XXXII, no 2 (mars - avril 1978), 89, que pour la seule bibliothèque d'Ibadan, 91,8% environ des publications acquises de juillet 1975 à juin 1976 venaient d'Europe ou d'Amérique, 1% de l'Inde ou de l'Australie et 1% d'autres pays africains, le reste ayant été commandé à des librairies nigérianes.

9. Encore que les pays enclavés — Mali, Niger, Haute-Volta — devront quasi nécessairement se rabattre sur l'avion, le transit par voie de terre à partir des pays limitrophes côtiers s'avérant prohibitif, peu sûr, très long et parsemé d'embûches d'ordre politique, géographique et douanier importantes.

l'avoir allégée, les nouveaux maîtres, en poursuivant des contrôles plus serrés au fur et à mesure que le développement économique des jeunes États s'effectuait, l'ont démesurément alourdi: décrets, contrôles, inspections, rapports, timbrage, tamponnage, acheminement des dossiers obligatoirement par des voies hiérarchiques sans fin, tel est le lot quotidien de tous ceux qui ont à manipuler les deniers publics. Et le bibliothécaire affecté au service des acquisitions dans une université africaine n'échappe pas à cet enfer.

L'exemple du Nigéria, à ce propos, est peut-être le plus connu et bien à l'image du climat général qui règne dans tout l'ouest africain en matière d'acquisition de documents. Ainsi, bien que la livre nigériane représente une monnaie relativement sûre et dont la vitalité est assurée par l'importance des richesses naturelles (qu'on se rappelle seulement que ce pays est notamment riche en pétrole et membre de l'OPEP), Londres et New York, où sont localisés les bureaux des principaux fournisseurs, continuent à exiger que les paiements se fassent avec des valeurs fortes, comme le dollar, le Deutsche Mark ou la livre anglaise. Or, le gouvernement nigérien n'est pas toujours disposé à écouler ses réserves de devises étrangères et se montre particulièrement parcimonieux quand il s'agit d'acheter des biens qui ne paraissent pas immédiatement rentables. Le ministre des finances attendra souvent, avant d'ouvrir ses coffres, que ne se présentent ces périodes, brèves, intermittentes et imprévisibles, où le cours des monnaies présente quelque avantage pour l'État. On soupçonne les problèmes occasionnés aux bibliothécaires nigériens par ces prudences gouvernementales: cela les place dans la totale impossibilité de planifier les achats, problème qui prend toute son ampleur lors des renouvellements d'abonnements.

Les fonds seraient-ils théoriquement disponibles que rien n'est encore vraiment réglé. En effet, les canaux à suivre, kafkaïens, avant que les paiements ne soient effectivement versés, sont longs, parsemés d'embûches et de surprises désagréables, quelquefois fantaisistes: telle l'obligation qu'ont connue, en 1972, les bibliothécaires nigériens de remettre comme preuves

d'achat et de réception des livres les emballages avec les étiquettes d'adresses intactes, avant que les paiements puissent être exécutés<sup>10</sup>! . . .

Quand le fournisseur, dans son lointain bureau de Londres ou de New York, reçoit finalement le paiement des achats effectués chez lui, il peut lui arriver de constater que la fluctuation du change lui est défavorable ou que les délais encourus à partir du moment où les livres ont été livrés représentent un capital sur lequel il a perdu des intérêts; il n'est pas rare alors que les fournisseurs ajoutent d'emblée des frais à la note pour compenser les pertes encourues.

Bien sûr, nous supposons, dans ces derniers paragraphes, que le fournisseur a accepté d'envoyer les documents sur promesse de paiement dès la réception des dits documents. Mais les cas où les fonctionnaires et les fournisseurs s'enlisent dans un débat interminable pour savoir quel parti enverra son gage avant que l'autre ne réponde sont nombreux en Afrique occidentale.

### **L'importance des publications gouvernementales et le problème de leur acquisition**

On connaît l'importance des publications gouvernementales pour les bibliothèques universitaires; c'est dans cette documentation et souvent dans celle-là seulement que l'on peut trouver les orientations, les tendances dans tous les domaines que contrôle l'État, les textes de lois ou les décrets, les recommandations, les décisions ministérielles qui font figure de lois, les données, les statistiques, les relevés les plus récents sur lesquels se penchent les chercheurs ou les administrateurs. Or, en Afrique, les publications gouvernementales semblent revêtir une importance plus grande que dans les pays industrialisés puisqu'elles sont souvent la seule produc-

10. Jigekima A. Ombu, "Acquisition problems in developing countries", *International Library Review*, vol. 9, no. 1 (January 1977), 86.

tion écrite d'un pays, la seule source que l'on puisse consulter pour être informé adéquatement. Dans bon nombre de pays africains, les presses gouvernementales sont les seules qui assument la production littéraire et scientifique locale; les oeuvres ainsi imprimées risquent fort de ne pas aller plus loin que le réseau de distribution maison ne le permet. Étrangement, on peut établir comme règle que plus un pays est petit, plus nombreuses sont les publications gouvernementales: au Sierra Leone, par exemple, les publications officielles représentaient 80% de la production locale en 1965 alors que pour la même année, les publications officielles ne comptaient que pour 30% de la production au Nigéria<sup>11</sup>.

Le bibliothécaire chargé des acquisitions dans une bibliothèque universitaire africaine verra à se procurer l'ensemble de ces publications qui seront, pour ses usagers, d'une grande importance. Mais il apprendra vite que s'adonner à cette tâche louable demande astuce, courage et détermination.

L'obstacle de base est le manque d'information: les responsables affectés aux acquisitions dans une bibliothèque universitaire africaine n'ont aucun moyen de connaître les publications officielles paraissant dans leur pays ou dans les autres pays du continent. À l'exception de quelques États (nous pourrions mentionner le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire), les responsables gouvernementaux n'ont pas cru bon de faire paraître la liste de leurs publications ou le catalogue de l'ensemble de écrits édités par les différents ministères. La tâche du bibliothécaire se verra d'autant plus compliquée qu'il n'y a pas d'agence centrale responsable des publications officielles. Dans tous les pays qui nous concernent ici, chaque ministère, chaque bureau et chaque institution gouvernementale doit veiller à publier et à distribuer son propre matériel. Les rares listes qui sont publiées (le *Government Printer's List* du Nigéria par exemple) ne sont jamais exhaustives; en outre, les documents reprographiés sont oubliés d'une manière quasi systématique.

Mais il y a plus grave: rares sont les gouvernements qui ont un bureau central qui reçoit ne serait-ce qu'un exemplaire de chacun des documents, et qui fait office de dépôt légal. Les presses tournent et les documents publiés, eux, s'en retournent vers les ministères d'où ils émanent, et souvent pour n'en plus sortir.

Le dépôt légal? Autant dire qu'il n'existe pas. Cette assertion pourrait surprendre car dans *Les services bibliographiques dans le monde 1970-1974*<sup>12</sup>, il est dit que le dépôt légal fait force de loi dans presque tous les pays qui nous concernent. Cependant, entre la loi et son application, il y a un fossé très large. Par exemple, des lois ont effectivement été votées au Nigéria<sup>13</sup>, en Côte d'Ivoire et tout récemment (1978) au Gabon mais, concrètement, les résultats sont minces, soit que l'on n'ait affecté aucun fonctionnaire ou aucun bureau à la surveillance de ce service ou à l'application de la loi (Gabon), soit qu'il y ait manque de collaboration entre les éditeurs gouvernementaux et les fonctionnaires du programme du dépôt légal (Nigéria)<sup>14</sup>. Partout, il semble y avoir confusion et désintéressement. Paradoxalement et compte tenu qu'un grand nombre de documents ne sont pas repérés par le dépôt légal, il existe un service de bibliographie courante nationale assez efficace au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Nigéria, au Sénégal et au Sierra Leone. D'autres pays sont couverts par la *Bibliographie nationale courante des pays d'Afrique d'expression française* publiée par l'école des bibliothécaires de Dakar: le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo, le Bénin et le Gabon.

12. Ouvrage publié par l'Unesco en 1977.

13. En 1948 fut fondée l'université d'Ibadan, au Nigéria. Sa bibliothèque, qui fut pendant longtemps la seule bibliothèque universitaire du pays, fit fonction, officieusement, de bibliothèque nationale, et ce jusqu'en 1964 où la Bibliothèque nationale du Nigéria fut créée. Dès 1950, une ordonnance obligea tous les éditeurs à déposer deux exemplaires de chacune de leurs publications à la bibliothèque de l'université d'Ibadan. Les responsables de cette bibliothèque prirent l'initiative de faire paraître annuellement, dès 1953, le *Nigerian Publications*, la première bibliographie courante du pays. À partir de 1970, la Bibliothèque nationale assura la relève de ce service.

14. Regina U. Onuorah, "Acquisition methods of government publications in Nigeria", *Special Libraries*, vol. 67, no. 12 (December 1976), 588.

Ces quelques ouvrages de référence bibliographique ne peuvent que très peu servir aux acquisitions, la plupart de ces publications étant annuelles (si l'échéance est respectée) et n'indiquant pas les prix.

En 1975, cependant, un répertoire très utile pour les acquisitions a été mis sur le marché: *African Books in Print. An Index by Author, Title and Subject*<sup>15</sup>. Il fait le relevé de tous les titres édités en Afrique, mais ne mentionne pas les ouvrages distribués seulement sur ce continent même s'ils sont écrits par des africains. Un supplément à ce répertoire paraît dans le périodique trimestriel *The African Book Publishing Record*<sup>16</sup>.

Les bibliothécaires soucieux d'acquérir les documents officiels représentatifs d'une sphère d'activité n'ont d'autres possibilités que d'entretenir des contacts personnels avec un représentant de chaque ministère, de frapper aux portes régulièrement afin de prendre possession des nouveautés. Dans certains cas, inscrire son nom sur une liste de récipiendaires de documents peut porter fruit bien que le bibliothécaire n'ait jamais la certitude qu'il n'a pas été oublié et qu'on lui a bien envoyé tous les documents imprimés. Les contacts personnels donnent certes des résultats mais minent la patience des démarcheurs: des ministères naissent ou disparaissent, changent de nom, déménagent dans d'autres bureaux, etc.

## Quelques solutions

Les problèmes soulevés dans les paragraphes précédents sont si graves et si nombreux qu'il n'est pas sûr que nous pourrions seulement en esquisser des éléments valables de solutions. D'ailleurs, ce qui conviendrait souvent, c'est de faire de la casuistique et de proposer des réponses pertinentes pour telle ou telle situation,

pour tel ou tel pays. Dès lors, on ne se surprendrait pas de voir un auteur nigérian, Oyelese<sup>17</sup>, souhaiter que le gouvernement poursuive ses efforts en vue d'agrandir - rien de moins pour améliorer le service des acquisitions des bibliothèques - les installations portuaires du pays "et d'en créer de nouvelles" afin d'accélérer le trafic maritime. Cela peut sembler excessif comme souhait, mais au Nigéria, l'amélioration des services d'acquisition des bibliothèques doit nécessairement passer par là. Quant à nous, alors que nous étions en service au Gabon, nous n'aurions souvent souhaité qu'une seule chose: ne pas avoir à acquérir tel timbre fiscal chez tel fonctionnaire. Mais, croyez-nous, cette demande était aussi très excessive. Aussi proposons-nous plutôt des solutions modérées.

## Amélioration du marché du livre

Il ne fait aucun doute qu'aussi longtemps que 90% des publications devront être acquises à l'étranger et qu'il sera nécessaire pour un chercheur africain de se faire publier hors du continent noir, la situation des services d'acquisition des bibliothèques universitaires africaines restera précaire et fertile en difficultés.

Pour débloquer le marché du livre, il importerait que les différents gouvernements veillent davantage à développer l'édition commerciale. Nous pensons même qu'il pourrait y avoir entente entre les gouvernements d'une même région géographique pour créer une maison d'édition commune. De telles ententes existent déjà, et même au niveau de régions géographiques très élargies, sur les plans économique et politique; nous ne voyons pas pourquoi l'édition, activité se situant à mi-chemin entre le commerce et la culture, reste en dehors de ces protocoles.

Déjà, en 1968, une réunion d'experts sur la promotion du livre, convoquée par l'Unesco, s'est tenue à Accra pour contribuer à établir un programme d'action<sup>18</sup>. Les recommandations qui en sont sorties rejoignent les préoccupations et les souhaits

15. Hans M. Zell, ed. London, Mansell Information/Publishing Limited. En 1978 sont parues la deuxième édition de la 1ère partie qui regroupe les titres en anglais et en langue(s) africaine(s) et la première édition de la 2e partie qui répertorie les titres en français.

16. Vol. 1 no. 1 (Fall 1974). Detroit, Gale Research Company.

17. Oyelese. "Le problème des acquisitions . . .", 92.

18. *La promotion du livre en Afrique. Problèmes et perspectives*, Paris, Unesco, 1969, 41 p.



des bibliothécaires africains. Sur le seul plan de la promotion du livre, nous pourrions retenir les quelques suggestions suivantes, parmi les plus générales:

- octroi de capitaux à long terme aux entreprises d'édition pour l'achat d'équipement et d'outillage;
- création de conseils régionaux du livre;
- promotion de la formation professionnelle et de la recherche;
- promotion du livre en langues africaines;
- promotion du rôle de la bibliothèque publique;
- amélioration de la qualité physique du livre pour l'adapter aux conditions atmosphériques de l'Afrique;
- promotion de l'élaboration des bibliographies nationales;
- amélioration de la vente et de la distribution du livre.

Nous estimons que les premiers à donner l'exemple en matière d'édition et de marché du livre devraient être les gouvernements locaux. Nous trouvons aberrant que les différents ministères ou paliers d'un gouvernement soient responsables entièrement de leurs propres publications. Il est urgent, pour chacun des pays, de créer un bureau central de la presse officielle afin de réduire les coûts, d'améliorer la qualité des imprimés, d'en effectuer un contrôle bibliographique plus strict et d'en assurer une meilleure distribution. Nous verrions d'un bon oeil la création d'une librairie d'État ou d'un comptoir à l'intérieur des librairies privées.

### **Les acquisitions: l'aspect financier**

On a vu qu'un des problèmes importants auquel a à faire face le bibliothécaire chargé des acquisitions dans une bibliothèque universitaire ou autre est le coût du livre.

Déjà, par la promotion du marché du livre, on porterait un dur coup à la tendance inflationniste des publications. Malheureusement, ces bonnes intentions et les efforts louables pour les concrétiser prennent du temps: la conférence des experts dont on a parlé plus haut se donnait jusqu'en 1981 pour réaliser le schéma d'application. Les

bibliothécaires ont besoin de solutions concrètes, applicables immédiatement et donnant des résultats significatifs afin que le pouvoir d'achat, représenté par le budget d'acquisition, soit le plus ferme possible.

À cet effet, on pourrait souhaiter la suppression des droits sur les livres (taxes et impôts de tous genres, réglementations restrictives) et l'établissement d'un protocole relatif au change pour l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel. De tels accords ont déjà été signés par une vingtaine de pays africains mais la tendance devra se généraliser sur tout le continent pour qu'ils puissent fournir les résultats escomptés. La libre circulation du livre au niveau international sera primordiale pour le pouvoir d'achat des bibliothèques africaines aussi longtemps que l'importation du livre se fera massivement en Afrique.

Toujours au niveau des ententes internationales, des propositions ont été avancées à l'effet que les droits d'auteur soient abolis sur le matériel servant à l'éducation dans les pays en voie de développement<sup>19</sup>. Ce souhait peut paraître injuste pour les auteurs et de là, inapplicable. Mais des mécanismes d'application du droit d'auteur pourraient être effectivement envisagés afin de prendre en considération les besoins des pays en voie de développement tout en assurant aux auteurs une protection adéquate.

Sur le plan strictement local, des mesures pourraient être prises pour abaisser le prix du livre. C'est ainsi que les gouvernements pourraient obliger les compagnies d'aviation (particulièrement les lignes aériennes nationales) à proposer des tarifs préférentiels pour le transport des livres.

Parallèlement à la création de maisons d'édition nationales ou régionales, ainsi que nous l'avons proposé plus haut, il faudrait aussi s'attacher, pour améliorer le service aux bibliothèques universitaires, à créer de grandes entreprises qui se spécialiseraient

19. S.I.A. Kotei, "Some variables of comparison between developed and developing library systems", *International Library Review*, vol. 9, no. 3 (1977), 264.

dans la fourniture d'ouvrages didactiques. La mise en oeuvre de tels organismes permettrait de regrouper les commandes, soit d'un pays, soit de plusieurs pays, pour les acquisitions, et pourrait servir de dépôt de livres et de centrale de distribution. Les frais afférents à ces différents services (acquisition, réception des documents, distribution) pourraient être ainsi abaissés sensiblement et la qualité de ces services pourraient s'améliorer d'autant. On peut même envisager que les objectifs de tels organismes puissent éventuellement s'élargir jusqu'au traitement catalographique, par exemple, ou que ces organismes deviennent le siège des conseils nationaux du livre.

Sur une moins grande échelle, on assiste au Nigéria, sous l'égide de la bibliothèque d'Ibadan, à une coopération de l'ensemble des bibliothèques universitaires nigérianes en matière d'acquisition<sup>20</sup>. Nous croyons que c'est là une initiative digne d'être soulignée.

### Formation et perfectionnement du personnel des bibliothèques

Là aussi, le cheminement pour arriver à une amélioration du service des acquisitions paraîtra long, mais il ne pourra s'effectuer qu'à ce prix: l'Afrique doit investir dans la formation d'un plus grand nombre de bibliothécaires diplômés. En 1971, le Ghana et la Côte d'Ivoire, par exemple, n'en comptaient que 17 et 6, affectés aux bibliothèques d'enseignement supérieur; en 1974, le Nigéria en employait bien 65, mais la Gambie ne disposait que d'un seul bibliothécaire diplômé<sup>21</sup>. Les chiffres concernant le Nigéria pourraient impressionner mais si l'on considère, à la suite de Dipeolu<sup>22</sup>, qu'il y a moins de 15% des bibliothécaires africains qui ont reçu une formation en sciences, on pourra craindre que la répartition de ces spécialistes ne se fasse de telle manière que certaines bibliothèques universitaires en soient complètement privées! La formation professionnelle et le perfectionnement des bibliothécaires demeureront

encore longtemps une tâche essentielle en vue de l'amélioration des infrastructures nationales en matière de bibliothèques universitaires. De plus, les organismes internationaux devraient viser une augmentation mieux équilibrée du nombre de bibliothécaires diplômés dans les divers pays d'Afrique, et plus particulièrement d'Afrique de l'Ouest.

### Une solution qui n'en est pas une: les dons

Notre expérience des dons au Gabon a été désastreuse. Tant d'efforts de sollicitation, tant de rebuffades polies essayées et surtout tant de documents non pertinents<sup>23</sup> reçus, nous ont rendu méfiant au sujet des bienfaits de la générosité inconditionnelle des plus riches.

Nous comprenons mal la logique des administrateurs de bibliothèques des pays industrialisés qui vont jusqu'à penser que ce qui est périmé, désuet ici, sera pertinent ailleurs, rajeuni. Entretenir une telle idée, c'est porter un jugement préjudiciable à l'endroit des pays du tiers-monde; c'est afficher dans les faits la reconnaissance d'un retard dans l'évolution des pays sous-développés et la volonté de les y maintenir. C'est jeter à Lазarre les restes de la table.

Vouloir vraiment rendre service aux bibliothèques universitaires des pays du tiers-monde, ce pourrait être accepter leur liste de *desiderata* en livres, en documents audiovisuels et en abonnements de périodiques ou leur permettre de recevoir d'office et à titre gratuit les livres qui sortent des presses universitaires ou autres éditeurs de même niveau.

Éventuellement, nous pourrions imaginer qu'un organisme tel que l'Unesco puisse gérer un service de "dépôt légal international des dons" visant à redistribuer, là où les besoins se feraient sentir, les documents ainsi recueillis.

20. Oyelese, "Le problème des acquisitions . . .", 88.

21. Unesco, *Annuaire statistique 1977*, p. 754 - 756.

22. J.O. Dipeolu, "Administrative problems in academic libraries with particular reference to Nigeria", *Unesco Bulletin for Libraries*, vol. 24 (1970), 294 - 301.

23. À la fin de l'année 1977, suite à la visite du ministre de l'éducation du Gabon au Québec, l'Institut pédagogique national gabonais recevait quelques 45 caisses de livres, résultat d'un élagage effectué à l'Université de Montréal. Après inventaire du don, moins de 10% s'avérait utile pour l'une ou l'autre des bibliothèques sises sur le territoire gabonais.

## Les échanges

Nous avons parlé plus haut de création de maisons d'édition nationales et aussi de collaboration des pays africains en matière de distribution et d'acquisition des documents. Que cette structure soit établie, et la porte sera alors grande ouverte pour un service d'échanges. Des accords pourraient être signés entre pays de la communauté africaine afin qu'un ou plusieurs exemplaires de tout document officiel ou commercial puissent être envoyés à un bureau central responsable de la redistribution des documents aux pays membres. Nul doute que tous pourraient en tirer profit.

## De la nécessité de la coopération

Nous le voyons bien: toutes les propositions visant à améliorer le service des

acquisitions dans les bibliothèques universitaires africaines s'articulent autour d'un même axe: la coopération. Qu'elle soit infra-institutionnelle (coopération des professeurs à l'élaboration des listes d'acquisition), locale, régionale, inter-états, continentale, voire internationale, la clé maîtresse du progrès dans le domaine des bibliothèques, et plus particulièrement du service des acquisitions, reste la coopération. Un mot d'ordre de lutte à l'éparpillement, à l'individualisme, devrait être lancé fermement. Accepter de s'asseoir à une même table ferait découvrir les faiblesses auxquelles on peut remédier immédiatement et permettrait d'élaborer des projets de plus grande envergure.

*La Belle Reliure de Montréal Inc.*

RELIURE DE TOUS GENRES  
BIBLIOTHÈQUE — PÉRIODIQUES  
RELIURE PLASTIFIÉE  
RELIURE COMMERCIALE & D'ÉDITION  
RELIURE DE LUXE

8377, BOUL. LANGELIER  
MONTRÉAL, QUÉBEC, H1P 2C3  
(514) 324-2610